

CHRISTOPHE MOREL

Commissaire-Priseur Judiciaire et Volontaire

CONDITIONS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

La vente est réalisée au comptant. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, par lot, les frais suivants : 28,80 % ttc et 14,40% ttc pour les lots judiciaires précédés d'une *.

L'adjudicataire sera la plus offrant et dernier enchérisseur ; il remettra ses nom et adresse, pièce d'identité ainsi que coordonnées bancaires.

Aucune réclamation ne sera recevable une fois l'adjudication prononcée, les expositions successives ayant permis aux acquéreurs de constater l'état et les dimensions des objets présentés.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque, le retrait des objets sera différé jusqu'à l'encaissement du chèque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'avec l'accord préalable de l'étude. Pour cela, il est conseillé aux acheteurs de transmettre, avant la vente une lettre accréditive de leur banque pour le montant prévisionnel des achats.

Une fois l'adjudication prononcée, les lots sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs ; le magasinage de l'objet n'engageant pas la responsabilité de la SVV Christophe MOREL.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par la SVV Christophe MOREL et assure la pleine et entière responsabilité en agissant pour le compte d'un tiers.

La vente se déroule selon l'ordre du catalogue, toutefois le Commissaire-priseur ou l'Expert se réservent le droit de changer l'ordre de présentation selon les nécessités de la vente.

La TVA incluse dans la marge pourra être remboursée aux acheteurs non-résidents de l'UE après envoi à la SVV du document douanier justifiant l'exportation dans le délai de deux mois à compter de la vente. Aucun bordereau HT ne sera établi sans justificatif officiel d'exportation, le seul numéro de TVA intra-communautaire ne suffisant pas.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHERES TELEPHONIQUES

La SVV Christophe MOREL et les experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leurs sont confiés et ne peuvent être tenus pour responsables en cas de leur non-exécution, d'incident technique ou d'erreur.

Si vous souhaitez enchérir par téléphone, il convient d'en faire la demande par écrit accompagnée d'une copie de pièce d'identité, d'un relevé d'identité bancaire ou d'une lettre accréditive de votre banque, au plus tard 24 heures avant la vente.

Les seuls ordres d'achat et enchères téléphoniques admis seront ceux ayant reçu une confirmation d'enregistrement par l'étude avant la vente.

Les lots adjugés par téléphone, sur internet ou sur ordre d'achat seront conservés au service du magasinage de Drouot.